

20

minutes

GRAND PARIS



T. Reynaud / Sipa

Fusion

Les quatre premiers arrondissements en quête d'un nom P.2

Muriel Robin

« J'ai été bouleversée par l'affaire Jacqueline Sauvage » P.4



F. Pironneau pour 20 Minutes

Défilé

Elle Fanning et les égéries de L'Oréal ont marché sur l'eau P.16

Ryder Cup

L'Europe fait son show et douche les Etats-Unis P.22

JUSQU'À Du 28 septembre au 02 octobre 2018

300€ DE REMISE SUPPLÉMENTAIRE SUR DES MILLIERS DE PRODUITS*

LES FRENCH DAYS de la rentrée

RUE DU COMMERCE

RueduCommerce.com

* Offre valable du 28/09 07h au 02/10 07h dans la limite des stocks disponibles. [1] Voir conditions sur RueduCommerce.com Rue du Commerce SAS au capital de 2.823.837 euros - RCS Bobigny B 422 797 720 - 44-50, avenue du Capitaine Glamer, 93 585 St Ouen Cedex.

Lundi 1^{er} octobre 2018

<https://www.20minutes.fr>

N° 3330

La faim du monde

Selon un sondage OpinionWay pour « 20 Minutes » et Nomad Education, les trois quarts des 18-30 ans du groupe #MoiJeune ont envie de partir à l'étranger. Mais ce n'est pas si facile. P.5

Daniel Duart / Sipa

A nos lecteurs. Chaque mardi, retrouvez « 20 Minutes » en version PDF sur le site et les applications mobiles. Et suivez l'actualité sur l'ensemble de nos supports numériques.

Exposition **AKI KURODA** 19 septembre - 11 novembre 2018

billet acheté = 1 billet offert*

Aquarium Paris

© 2018 AKI KURODA

en partenariat avec **20 BFM PARIS**

* sur présentation du coupon. Offre valable jusqu'au 11 novembre 2018 pour la place la moins chère des deux. Code : MEDU20MIN

Imprimé sur papier recyclé, ne jetez pas ce journal sur la voie publique : donnez-le ou recyclez-le. Merci !

PUBLICITÉ

PUBLICITÉ

« Défendre le sujet plus que l'actrice »

Violences conjugales Muriel Robin incarne à l'écran Jacqueline Sauvage, condamnée, puis graciée, pour le meurtre de son mari qui la battait

Dans le bouleversant téléfilm *Jacqueline Sauvage : C'était lui ou moi*, réalisé par Yves Rénier et diffusé ce lundi à 21 h sur TF1, Muriel Robin incarne cette femme condamnée, puis graciée, pour le meurtre de son mari qui l'avait brutalisée pendant quarante-sept ans. *20 Minutes* a rencontré l'actrice au Festival de la fiction TV de La Rochelle, mi-septembre. Depuis, elle a signé une tribune dans le *JDD* du 23 septembre, rejointe par 87 personnalités, pour que les victimes de violences conjugales « ne meurent plus dans l'indifférence totale » (*lire ci-dessous*).

Aviez-vous suivi l'affaire Jacqueline Sauvage dans les médias ?

Oui, comme beaucoup. J'étais bouleversée. Je ne sais pas si on est très nombreux à connaître des femmes

battues, puisqu'elles se taisent. On a tous été un peu obligés de savoir ce que l'on pensait de cette affaire.

Tourner ce téléfilm a-t-il, justement, changé votre perception de l'affaire ?

Non, ça n'a rien changé. Et j'ai trouvé que toute cette énergie autour de Jacqueline Sauvage, avec la pétition, puis avec le téléfilm, est une forme de réparation.

Vous avez rencontré Jacqueline Sauvage avant le tournage. Comment a-t-elle réagi au fait que son histoire soit portée à l'écran ?

C'est une femme intelligente, courageuse et responsable aussi. Si elle a été d'accord, ce n'était peut-être pas à titre personnel, mais avec la conscience que cela pouvait aider d'autres femmes. Celles qui ont vécu ces violences, qui ne se connaîtront jamais, mais qui sont liées à jamais.



P. Warmn/UGC / TF1

« Jacqueline Sauvage : c'était lui ou moi » est diffusé ce lundi soir sur TF1.

Que représente ce rôle pour vous ?

C'est un grand rôle, c'est indéniable. Sur scène, je fais des choses drôles, à l'écran, jamais. Ce rôle va-t-il éclairer mon travail autrement ? On me dit en tout cas qu'il y aura un avant et un après. Si c'est le cas, tant mieux. Mais, encore une fois, moi, je me sens davantage citoyenne : je veux défendre le sujet plus que l'actrice.

Votre notoriété peut-elle servir la cause des femmes battues ?

Je ne suis pas bien placée pour le dire, mais c'est ce que l'on me dit. J'ai une très belle histoire d'amour, de

confiance, avec le public. Il me connaît, parce que j'ai souvent parlé de mes états d'âme. Plus les gens regarderont le téléfilm, mieux ce sera pour le sujet.

Ce téléfilm peut-il changer notre regard sur les femmes battues ?

Dans la réalité, on ne voit pas les coups, ni l'histoire d'amour, où se nouent les névroses. Et c'est de ça dont on parle dans le téléfilm. Grâce à lui, on a le regard qui change, on a toutes les réponses à nos questions, comme pourquoi Jacqueline Sauvage n'est-elle pas partie ?

Propos recueillis par Anne Demoulin

Une légitime défense très contestée

La proposition phare de Muriel Robin dans sa tribune est de modifier la loi afin d'offrir aux femmes battues le droit à une légitime défense différée dans le temps et non proportionnée aux coups qu'elles ont reçus. Le droit à se faire justice soi-même, en somme. Une idée à laquelle est totalement opposé le monde judiciaire.

« Revenir avec un fusil après avoir subi des gifles, ce n'est pas de la légitime défense, c'est de l'autodéfense, de la vengeance », tranche Isabelle Steyer, avocate pourtant spécialisée dans la défense des femmes victimes de violences. Et de rappeler que le Code pénal prévoit des circonstances permettant d'atténuer la peine d'une femme qui aurait ôté la vie de son conjoint violent. Les juristes reprochent surtout à Muriel Robin d'user de facilité, en faisant triompher l'émotion sur la raison auprès du grand public. « Allons au bout de sa logique. On diffère la légitime défense, mais jusqu'à quand ? A-t-on le droit de se défendre trois heures après avoir reçu des coups ? Trois mois ? Trois ans ? » interroge Sophie Challan-Belval, avocate à Rouen (Seine-Maritime). Sans parler du symbole catastrophique, selon elle : « Cette proposition revient

à dire que la société n'est pas capable de protéger les femmes. Que, pour être en sécurité, c'est à elles de tuer leurs conjoints. » Le ministère de la Justice, lui, précise que la légitime défense différée « n'est pas à l'ordre du jour ».

Pas de quoi arrêter Murielle Robin, qui appelle à manifester samedi devant le tribunal de Paris pour faire accepter sa proposition. Dimanche à 21 h 40, 156 300 personnes avaient signé sa pétition en ligne. **Vincent Vantighem**



J.-M. Quinet / Isopix / Sipa

Le monde judiciaire ne veut pas de légitime défense différée.

D.P.F.F. 672 039 971 RCS Bobigny

Actimel
ÉDITION LIMITÉE

**CE KOALA
RISQUE DE TE FAIRE
PARTIR EN AUSTRALIE !**

#ENMODEANIMAL

PLUS D'INFOS SUR ACTIMEL.FR

Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière. www.mangerbouger.fr